

Formalités 2021

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION



FORMALITÉS POUR ÉTABLIR LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

- 1 L'IUT transmet à l'entreprise le formulaire de renseignement, le devis du coût de formation, le cerfa pré-rempli, le calendrier d'alternance et le programme pédagogique.
- 2 L'entreprise complète et valide le formulaire de renseignement en ligne et renvoie le devis signé à l'IUT.
- 3 L'entreprise établit le contrat de professionnalisation (Cerfa EJ 20)
L'IUT adresse la convention de professionnalisation à l'entreprise.
- 4 L'entreprise signe la convention de professionnalisation et transmet un exemplaire à l'IUT.
- 5 L'entreprise adresse le contrat de professionnalisation à son OPCO, accompagné de la convention de professionnalisation, du programme pédagogique et du calendrier d'alternance au plus tard dans les 5 jours qui suivent le début du contrat.
- 6 Dans un délai de 20 jours, l'OPCO contrôle la conformité du contrat et se prononce sur la prise en charge.
En cas de refus, l'OPCO notifie sa décision motivée à l'employeur et au salarié titulaire du contrat.
- 7 L'OPCO dépose le contrat accompagné de sa décision à la DIRECCTE.

Effectuer la **déclaration préalable à l'embauche (DPAE)** auprès de l'**Urssaf** ou la **MSA** dans les 8 jours qui précèdent l'embauche.

Médecine du travail : Visite médicale d'embauche auprès du médecin du travail.

RÉMUNÉRATIONS DES ALTERNANTS

Le salaire est déterminé en fonction de l'âge de l'alternant et de son niveau de qualification.

Des dispositions conventionnelles ou contractuelles peuvent prévoir une rémunération plus favorable.

SMIC au 1 ^{er} janvier 2021 : 10,25€/heure	Salaire minimum de base brut		Salaire minimum majoré brut	
Moins de 21 ans	55% du SMIC	855,03 €	65% SMIC	1 010,48 €
21 à 25 ans	70% du SMIC	1 088,21 €	80% SMIC	1 243,67 €
26 ans et plus	100% du SMIC (ou 85% du SMC) = 1 539,42 €			

- Le **salaire minimum de base** s'applique aux titulaires d'un diplôme non professionnel de niveau bac ou inférieur au bac (sont concernés les titulaires d'un baccalauréat général).
- Le **salaire minimum majoré** s'applique aux titulaires d'un baccalauréat professionnel ou d'un diplôme à finalité professionnelle de même niveau (sont concernés le baccalauréat technologique, professionnel ainsi que l'ensemble des diplômes de l'enseignement supérieur).
- Si l'étudiant atteint 21 ans en cours de contrat, la rémunération est adaptée dès le 1^{er} jour du mois suivant son anniversaire.
- Si l'étudiant atteint 26 ans en cours de contrat, cela n'a pas d'incidence automatique sur la rémunération mais l'employeur et le salarié peuvent convenir ensemble d'une revalorisation salariale, au moment de la signature ou par avenant en cours de contrat.

INFORMATIONS POUR LE CERFA

Dénomination de l'organisme de formation principal : **IUT Lumière Lyon 2**

S'agit-il d'un service de formation interne : **Non**

N° SIRET de l'organisme de formation principal : **196 917 751 000 14**

N° de déclaration d'activité de cet organisme : **8269P001169**

Nombre d'organismes de formation intervenant : **1**

Type qualification visée : **1** (Certification enregistrée au RNCP)

Diplôme ou titre visé : **32** pour les DUT ou **23** pour les licences professionnelles

Code RNCP	Spécialité de formation	Intitulé précis
20648	310	DUT GEA option GMO (DUT Gestion des Entreprises et des Administrations, option GMO)
20702	314	DUT GEA option GCF (DUT Gestion des Entreprises et des Administrations, option GCF)
20652	315	DUT GEA option GRH (DUT Gestion des Entreprises et des Administrations, option GRH)
2462	311	DUT GLT (DUT Gestion Logistique et Transport)
2729	344	DUT HSE (DUT Hygiène Sécurité Environnement)
20643	200	DUT QLIO (DUT Qualité, Logistique Industrielle et Organisation)
20650	326	DUT STID (DUT Statistique et Informatique Décisionnelle)
29969	114	LP CESTAT (Licence professionnelle Chargé d'Etudes Statistiques)
29806	315	LP CGRH (Licence professionnelle Collaborateur en Gestion des Ressources Humaines)
30098	344	LP CPGR (Licence professionnelle Coordinateur de Projets en Gestion des Risques)
30128	200	LP CPGST-CA (Licence professionnelle Coordinateur de Projets en Gestion de la Sous-Traitance – Chargé d'affaires)
29989	326	LP CPSI (Licence professionnelle Coordinateur de Projets en Systèmes d'Information)
34025	313	LP GOMFI-R (Licence professionnelle Gestion des Opérations de Marchés Financiers et de Réseau)
29988	311	LP Logistique Globale (Licence professionnelle Logistique Globale)

	Durée totale des actions d'évaluation, d'accompagnement et des enseignements	Dont durée des enseignements généraux, professionnels et technologiques	Date de début du cycle de formation et date prévue de fin des épreuves ou des examens
DUT GEA option GMO	659 heures	659 heures	01/09/2021 au 23/09/2022
DUT GEA option GCF	671 heures	671 heures	01/09/2021 au 23/09/2022
DUT GEA option GRH	665 heures	665 heures	01/09/2021 au 23/09/2022
DUT GLT	694 heures	694 heures	01/09/2021 au 23/09/2022
DUT HSE	787 heures	787 heures	01/09/2021 au 23/09/2022
DUT QLIO	788 heures	788 heures	01/09/2021 au 23/09/2022
DUT STID	757 heures	757 heures	01/09/2021 au 23/09/2022
LP CESTAT	550 heures	550 heures	01/10/2021 au 23/09/2022
LP CGRH	550 heures	550 heures	01/10/2021 au 23/09/2022
LP CPGR	550 heures	550 heures	01/10/2021 au 23/09/2022
LP CPGST	550 heures	550 heures	01/10/2021 au 23/09/2022
LP CPSI	550 heures	550 heures	01/10/2021 au 23/09/2022
LP GOMFI-R	550 heures	550 heures	01/10/2021 au 23/09/2022
LP Logistique Globale	550 heures	550 heures	01/10/2021 au 23/09/2022

 **Les informations sont données à titre indicatif. Contactez votre OPCO pour valider la conformité du contrat de professionnalisation (rémunération, convention collective...).**

CONTACT

Pôle Communication et Relations Entreprises
Marie Mélé
04 78 77 24 07
marie.mele@univ-lyon2.fr

